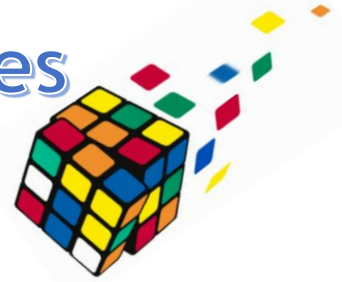


Ville de Genas

Accueils périscolaires

2022 / 2023



La ville de Genas propose dans chacune de ses écoles publiques des accueils périscolaires le matin, avant la classe, le midi et le soir après la classe, jusqu'à 18 h 30 à tous les élèves.

Ainsi, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEdT), et en coordination avec les services de l'Éducation Nationale, les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques sont accueillis dans un cadre sécurisé, bienveillant et éducatif.

La ville met à leur disposition des locaux adaptés et aménagés, du matériel de jeux et pédagogique. Sous la coordination de 4 responsables de site périscolaire (une sur chaque site), des équipes professionnelles, 18 ATSEM pour les enfants de maternelle, 18 agents d'entretien et restauration et une quarantaine d'animateurs, sont recrutés et exercent leurs missions dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

En plaçant le bien-être des enfants au cœur de nos préoccupations, l'équipe du service des affaires scolaires et périscolaires se positionne dans une démarche d'adaptation et d'amélioration continue du service apporté aux enfants et à leur famille.

Nos missions :

- ✚ Accueillir en continuité les enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1er degré avant et après la classe et sur le temps méridien
- ✚ Sécuriser la prise en charge des enfants, leur assurer de bonnes conditions d'accueil
- ✚ Respecter au mieux les rythmes des enfants et favoriser leur bien-être, une attention particulière sera portée à la fatigabilité des plus jeunes
- ✚ En tenant compte de leurs besoins et aspirations, veiller à encourager l'autonomie des enfants, leur épanouissement et ouverture à travers des activités de détente, ludiques, de découverte sportives, d'expression culturelle, artistique, scientifique, d'actions de citoyenneté et solidarité
- ✚ Partager des valeurs communes du « bien vivre ensemble » : le respect, la communication, le partage, la bienveillance
- ✚ Proposer des études dirigées permettant aux enfants de réaliser leurs devoirs accompagnés d'un adulte encadrant (enseignant ou animateur)
- ✚ Répondre aux besoins de garde des parents
- ✚ Entretenir un dialogue dynamique et constructif avec les parents et les partenaires (l'Education nationale, l'UNICEF, l'association Lire et Faire lire, L'association d'Aide aux Enfants Scolarisés de Genas, l'Institut Médico-Educatif Les Marguerites...)

Les axes prioritaires :

- Préparer les enfants à devenir de futurs citoyens curieux, éclairés et responsables
- Co-construire des projets avec les écoles dans une volonté de cohérence et de continuité éducative
- Favoriser l'inclusion et l'accompagnement des enfants à besoins particuliers
- Assurer le soutien à la parentalité
- Renforcer les collaborations entre partenaires

Les cadres de référence :

- Le Projet Social et Éducatif de Territoire (PSET)
- Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)
- Les Projets pédagogiques des accueils périscolaires
- Le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires

Notre organisation et fonctionnement :

Dans un mode de fonctionnement classique (hors protocole sanitaire renforcé lié à la covid 19), les horaires d'accueils sont les suivants :

	7 h 30	8 h 30	11 h 30	13 h 30	16 h 30	17 h 30	18 h 30	
Lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		
Mardi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		
Mercredi	Accueils de loisirs de 7 h 45 à 18 h 15							
Jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		
Vendredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

7 h 30 - 8 h 30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi - dès le lendemain de la rentrée scolaire

Organisé dans toutes les écoles une heure avant l'ouverture de l'école
Temps d'accueil périscolaire de détente avec des activités ludiques et des jeux d'éveil

LA PAUSE MÉRIDIANNE

11 h 30 - 13 h 30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi - dès le jour de la rentrée scolaire (hors petite section)

À l'heure du déjeuner, accueil périscolaire organisé par la ville avec :

- ✓ Le temps de restauration scolaire de 20 à 40 minutes (en mode self-service sauf à J. Collomb maternelle service à table)
- ✓ Le temps d'animation : activités de détente, ludiques, artistiques, sportives, citoyennes ou solidaires

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

16 h 30 - 17 h 30 / 16 h 30 - 18 h 30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi - dès le jour de la rentrée scolaire

Fonctionne dans toutes les écoles jusqu'à 18 h 30 (présence des parents à 18 h 20) et la possibilité de départs échelonnés dès 16 h 45 (1^{er} départ possible).

Il est structuré en deux temps :

- ✓ Un temps de goûter fourni par la ville (16 h 30 - 17 h 00)
- ✓ Un temps d'activités individuelles ou collectives : jeux, histoires, chansons, activités manuelles, artistiques, sportives, créatives, citoyennes, ... ou un temps calme sur la fin de journée.

L'ÉTUDE DIRIGÉE

16 h 30 à 17 h 30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi - dès le jour de la rentrée scolaire

Destinée uniquement aux enfants scolarisés en classe d'élémentaire pour apprendre leurs leçons avec un goûter fourni par la Ville.

Étude animée par des équipes mixtes : professeurs des écoles et animateurs

Modalités d'utilisation des services

Dès lors que votre enfant est inscrit à l'école, il peut fréquenter les accueils périscolaires de façon régulière ou ponctuelle.

Ce système souple d'utilisation nécessite toutefois au préalable de :

- Compléter le Dossier Unique d'Inscription (dossier administratif 0-18 ans)
- Et de réserver l'inscription

Les enfants non-inscrits ne pourront pas être confiés aux personnels d'encadrement périscolaire, sauf cas de force majeure.

Chaque accueil donne lieu à une facturation en fonction du quotient familial CAF. Toute heure entamée est due.

Le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires est téléchargeable sur le portail famille et le site Internet de la Ville.

Vos réservations périscolaires

Via le Portail Famille depuis les onglets « [créer une inscription](#) » et « [modifier une inscription](#) » et au moins 72 heures avant le jour de présence souhaitée (jours ouvrés) ou par mail auprès de la responsable de site périscolaire de l'école de votre enfant.

NOS TARIFS pour l'année scolaire 2022-2023

Tarifs calculés en fonction du **quotient familial CAF** (valable de janvier à décembre), ils tiennent compte des revenus des familles. Les modifications de ressources en cours d'année peuvent être prises en compte. Ces tarifs dégressifs (3 tranches), calculés au plus juste, sont accessibles afin d'ouvrir l'inscription à tous les enfants.

- ✚ **Accueil du matin** : tarif compris entre 0.81 € et 1.39€ pour le 1^{er} enfant, dégressif pour le 2^{ème} enfant et gratuit à partir du 3^{ème} enfant. Tarif unique non résident 2.08€.
- ✚ **Accueil du soir** :
 - **1^{ère} heure avec goûter (16 h 30 - 17 h 30)** : tarif compris entre 1.32€ et 1.90€ pour le 1^{er} enfant, dégressif pour le 2^{ème} enfant et gratuit à partir du 3^{ème} enfant. Tarif unique non résident 2.59€.
 - **2^{ème} heure (17 h 30 - 18 h 30)** : tarif compris entre 0.81 € et 1.39€ pour le 1^{er} enfant, dégressif pour le 2^{ème} enfant et gratuit à partir du 3^{ème} enfant. Tarif unique non résident 2.08€. Pénalité financière applicable en cas de retard des parents au-delà de 18h30 (heure de fermeture du périscolaire).
 - **Etude dirigée avec goûter (16 h 30 - 17 h 30)** : tarif compris entre 0.51€ et 1.90€ pour le 1^{er} enfant, dégressif pour le 2^{ème} enfant et gratuit à partir du 3^{ème} enfant. Tarif unique non résident 2.59€.
- ✚ **Restauration scolaire (11 h 30 - 13 h30)** : tarif, pour la restauration, l'encadrement et le temps d'animation, compris entre 3.83€ et 4.51€ par enfant. Tarif unique non résident 6.79€. Tarif spécifique accueil PAI de 0.56€ à 1.24€ par enfant. Tarif unique non résident PAI 3.52€.

Information facturation aux familles : la société ELIOR facture la restauration, la ville facture les accueils périscolaires du matin et du soir, y compris l'étude dirigée.

Coordonnées utiles

MAIRIE



Direction de la Politique Éducative Locale

Place Général de Gaulle - BP 2016

69741 GENAS CEDEX

04 72 47 11 66 - dpel@ville-genas.fr

Jours & horaires d'ouverture du Guichet Unique



Lundi mardi : 8 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 17 h

Mercredi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 17 h

Jeudi : 10 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 19 h

Vendredi : 8 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 17 h

Samedi : 9 h à 12 h

Sandrine BILGER

Responsable de site périscolaire

École Joanny COLLOMB

06 21 60 33 32 & 04 72 79 51 83 (maternelle)

anim-ejc@ville-genas.fr

Caroline CORNACCHIA

Responsable de site périscolaire

École Anne FRANK

06 72 08 84 47

anim-eaf@ville-genas.fr

Nathalie PRINCIPAL

Responsable de site périscolaire

École Nelson MANDELA

06 77 81 91 68

anim-enm@ville-genas.fr

Julie MANTIONE-BOUHILA

Responsable de site périscolaire

École Jean D'AZIEU

06 33 01 28 98

anim-eja@ville-genas.fr

